



45^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Débat général

Intervention du Luxembourg

24 septembre 2020

Madame la Présidente,

Ma délégation souscrit à la déclaration de l'Union européenne.

Le Luxembourg est profondément préoccupé par les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en **Libye**, dont les victimes sont aussi bien les migrants que les défenseurs des droits de l'homme et les participants à des manifestations pacifiques. Nous appelons les autorités libyennes à coopérer avec la Mission d'établissement des faits créée en juin 2020 afin de mettre un terme à l'impunité.

Le Luxembourg condamne fermement les représailles et les violences commises à l'égard des défenseuses et défenseurs des droits humains en **Iran**, en **Arabie saoudite** et en **Egypte**.

Le Luxembourg est très préoccupé par la persistance de violences sexuelles dans de nombreux pays, notamment en **Somalie**, au **Soudan du Sud** et au **Venezuela**. L'impunité pour de tels crimes est inacceptable. Ces crimes doivent faire l'objet d'enquêtes indépendantes.

Ma délégation tient à saisir cette occasion pour exprimer son plein soutien aux **travaux de la Haute-Commissaire et de son Bureau** et sa pleine confiance dans le **travail indispensable des mandataires dans le cadre des procédures spéciales**. Pour marquer son soutien dans cette période financière difficile, le Luxembourg a décidé d'augmenter sa contribution volontaire au Bureau du HCDH pour l'année 2020.

Je vous remercie.